



ASSEMBLEE GENERALE 2022 2023 7 octobre 2023

PROCES VERBAL

Participants

- Membres du Comité Directeur

présents : Bernard DEGUINE, Pascal DIOURIS CASTELOT, Anne-Marie FROCAUT, Eric RENAUDINEAU

excusés : Marie DUVAL, Sylvain FRECHON, Stéphane COLLOT

- Licenciés présents (y compris Comité Directeur) : 13
- Pouvoirs : 24

Le quorum est de 16 pour 63 licenciés. Avec 37 adhérents présents ou représentés il est atteint. L'assemblée générale peut se tenir valablement. Elle est ouverte à 10h15.

PV de l'Assemblée Générale 2021 2022 du 15 octobre 2022

Il a été envoyé à chaque adhérent la semaine suivant l'Assemblée Générale.

Il est approuvé à l'unanimité par 37 voix.

Rapport moral

Bernard DEGUINE, président, présente le bilan de l'année.

Il est adopté à l'unanimité par 37 voix.

Rapport financier

Pascal DIOURIS CASTELOT, trésorier, présente le bilan financier.

Après les réponses de Pascal aux différentes questions, le budget est adopté à l'unanimité par 37 voix.

Prévisionnel pour la saison 2024 2025

Pascal DIOURIS CASTELOT, trésorier, le présente.

Il est adopté à l'unanimité par 37 voix.

Cotisation au club 2024-2025

Le Comité Directeur propose que la cotisation pour la saison 2024-2025 reste à 30€. Plusieurs licenciés s'étonnent qu'elle reste stable dans le contexte actuel d'augmentation générale des prix et pensent qu'une

augmentation de quelques euros n'entraînera pas de départs. L'an prochain la licence FFBSQ augmentera et on craint aussi une augmentation de la part reversée à Ligue. La cotisation doit être votée en AG selon les Statuts, elle a été augmentée de 5€ l'an dernier.

Le tarif de 30€ est adopté à l'unanimité par 37 voix.

Composition du bureau

Aucun licencié n'a émis le souhait de rejoindre le Comité Directeur qui se réunira prochainement pour établir la répartition des postes.

Pascal Diouris CASTELLOT souhaite ne plus tenir le poste de trésorier mais reste membre du Comité Directeur.

Christophe LEMETAIS n'est pas membre du Comité Directeur mais est responsable de la ligue du mercredi suite au départ de Sylvain FRECHON.

Questions diverses

- Championnat des clubs

Le BCRD a inscrit le même nombre d'équipes que l'an dernier soit 5 équipes hommes (2 en R1, 2 en R2, et R3) et 2 équipes dames (R1). Les compétitions auront lieu cette année sur les bowlings de Rouen, Grand Quevilly, Yvetot, Bourg Achard, Vittefleury. Ceci nous permettra de jouer hors de nos structures habituelles.

Quelle est la politique du BCRD quant aux équipes ? L'ambition est qu'une équipe R1 monte en N3 en fin de saison. Les équipes sont-elles constituées en tenant compte des niveaux pour optimiser les résultats ou selon les affinités entre joueurs ? En fait les 2 options restent possibles sachant que le succès n'est pas assuré même pour une équipe regroupant les meilleurs joueurs et qu'à l'inverse des joueurs qui forment une équipe soudée peuvent avoir plus de réussite. Pour cette saison les capitaines ont contacté les joueurs de la saison dernière. D'ores et déjà nous savons qu'un joueur de l'ex N3 ne s'engage pas et sa place est donc vacante.

- Challenge entre les ligues

Il sera reconduit cette année et joué le 8 juin 2024.

- Jeunes

Le club n'a que 2 jeunes. Lorsque nous sommes sollicités pour des enfants, nous renvoyons vers Yvetot ou Grand Quevilly. Pour entraîner des jeunes il nous faut un animateur fédéral. Une licenciée s'était renseignée mais ne pouvait postuler à la formation faute d'avoir la certification nécessaire pour s'y inscrire (quille verte ou orange). Un licencié se dit intéressé et nous lui envoyons les documents sur la formation pour qu'il puisse les étudier. En Normandie une formation a été organisée au printemps mais il n'est pas prévu dans l'immédiat de passage de quilles ni de nouvelle formation.

- Licences

Au vu des licences enregistrées et des joueurs inscrits dans les ligues, nous devrions avoir sensiblement le même nombre d'adhérents que la saison dernière.

Tous les adhérents du BCRD ont une licence sportive. Elle permet de jouer en Ligue et en compétitions fédérales. Des joueurs d'une Ligue organisée par le bowling de Bourg Achard ne veulent pas prendre de licence compétition et souhaitent une licence loisir.

La licence loisir peut être attribuée à des nouveaux joueurs, ou à des joueurs qui n'ont pas repris de licence sportive mais en respectant un délai de carence. La licence loisir est attachée à un centre de bowling et n'est valable que dans ce centre, elle permet de participer aux Ligues organisées par le bowling mais pas par le club. Le BCRD est rattaché au bowling de Rouen et ne délivrera pas cette licence.

Les joueurs doivent donc s'adresser au bowling de Bourg Achard.

Afin de recruter des adhérents un licencié demande si des joueurs open habituels seraient intéressés. Il suggère que le BCRD organise une journée à laquelle seraient conviés les anciens adhérents. Ceci a été expérimenté avec succès dans un club de foot.

Bernard nous indique que Rachid pense organiser des événements auxquels nous serons associés.

- Subventions

Nous ne sommes pas labellisés Sport Santé et ne pouvons pas prétendre à la subvention spécifique du Département.

Un adhérent nous indique qu'un club sportif a écrit à chaque maire de commune de la Métropole dans laquelle ses joueurs résident avec de bons résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 12h.

Bernard DEGUINE
président



Anne-Marie FROCAUT
secrétaire

